

## Concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un EHPAD de 190 lits.

> AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE <

Avis N°: AO-1520-5134	Mise en ligne : 07/05/2015	
12	MILLAU	Source : BOAMP > 90 KEuros
Client : CH Centre hospitalier de Millau		Etudes, Maîtrise d'oeuvre, Contrôle
Concours restreint	Marché > 90 000 euros	Date limite de réponse : <b>02/06/2015</b>

Département(s) de publication : 12  
Annonce No 15-65497  
I.II.III.IV.VI.  
Avis de concours  
Directive 2004/18/CE.

### Section I : Pouvoir adjudicateur / Entité adjudicatrice

#### I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Centre Hospitalier de Millau, 265 bd achille souques, Contact : cellule marchés, à l'attention de M. Carray , ingénieur : [olivier.carray@ch-millau.fr](mailto:olivier.carray@ch-millau.fr), F-12100 Millau. E-mail : [cellule.marches@ch-millau.fr](mailto:cellule.marches@ch-millau.fr).

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice : <http://ch-millau.fr>.

Accès électronique à l'information (URL) : <http://www.marches-securises.fr>.

Adresses et points de contacts auprès desquels des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : Société A2MO, 3600 rte de la vitarelle, à l'attention de M. Veganzones, F-82000 Montauban. Tél. (+33) 5 63 20 31 64. E-mail : [s.veganzones@a2mo.fr](mailto:s.veganzones@a2mo.fr). Fax (+33) 5 63 20 27 09.

Adresses et points de contact auprès desquels la documentation complémentaire peut être obtenue : auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresses et points de contact auxquels les projets/demandes de participation doivent être envoyés : centre hospitalier de millau, 265 bd achille souques, à l'attention de direction logistique et investissements, F-12100 Millau. Adresse internet : <http://www.marches-securises.fr>.

#### I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR :

Autre : Etablissement de santé.

#### I.3) ACTIVITÉ PRINCIPAL :

Santé.

#### I.4) ATTRIBUTION DE MARCHÉ POUR LE COMPTE D'AUTRES POUVOIRS ADJUDICATEURS :

Le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs/entités adjudicatrices : non.

### Section II : Objet du concours / description du projet

#### II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au concours/projet par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un EHPAD de 190 lits.

II.1.2) Description succincte :

en vue de la construction d'un EHPAD de 190 lits : Marché de Maîtrise d'OEuvre suite à concours restreint d'architecture et d'ingénierie en deux tours, mission de base suivant décret 93-1268. Les missions complémentaires opc, cssi, quant, exe et SYN pourront être confiées (options).

II.1.3) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 71200000.

### Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

#### III.1) CRITÈRES DE SÉLECTION DES PARTICIPANTS :

- recevabilité des candidatures au regard des dispositions fiscales et sociales, ainsi que des garanties professionnelles, en vertu des articles 43, 44 et 45 du Code des Marchés Publics ;

- compétences, capacités techniques et moyens de tous les membres de l'équipe, pertinence de la composition de l'équipe (références communes de moins de 3 ans notamment) et complémentarité de l'équipe présentée ;
- qualité des références de moins de 3 ans concernant des opérations en hébergement de gériatrie (EHPAD, Unités " Alzheimer ", ... ) ;
- qualité des références de moins de 3 ans concernant des opérations de complexité équivalente et d'importance comparable (en surface et en montant financier) ;
- compétences et qualité des références de moins de 3 ans de projets intégrant une démarche environnementale.

### III.2) INFORMATION RELATIVE À LA PROFESSION :

La participation est réservée à une profession particulière : oui.

Les équipes de maîtrise d'oeuvre admises à concourir seront constituées par au moins un architecte (mandataire du groupement) inscrit à l'ordre des architectes ou possédant un diplôme reconnu au titre de la directive n° 85-384 CEE du 10 juin 1985, et présentant des compétences en architecture dans le secteur concerné, associé à des bureaux d'études techniques spécialisés en vrd / Démolitions complexes, fluides, structures, cuisine, économie de la construction, ainsi que tout autre intervenant nécessaire à la réalisation de la mission (opc, cssi notamment). L'Architecte et/ou les bureaux d'études devront présenter des références dans des projets intégrant une démarche environnementale sur des opérations similaires.

La composition des équipes ne pourra pas être modifiée entre la remise des candidatures et la remise des prestations. La candidature de l'architecte ne peut être présentée que dans un seul groupement

## Section IV : Procédure

---

### IV.1) TYPE DE CONCOURS :

Restreinte.

Nombre de participants envisagé : 3.

### IV.2) NOMS DES PARTICIPANTS DÉJÀ SÉLECTIONNÉS :

### IV.3) CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS :

### IV.4) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.4.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :

IV.4.2) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels :

IV.4.3) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation :

2 juin 2015 - 13:00.

IV.4.4) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :

IV.4.5) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation :

Langue(s) officielle(s) de l'UE : français.

### IV.5) RÉCOMPENSES ET JURY

IV.5.1) Information sur les primes :

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s) : oui.

Nombre et montant des primes à attribuer : une indemnité maximale de 75 000 euros (H.T.) Sera accordée à chacune des équipes ayant remis des prestations conformes au règlement de consultation. Pour l'équipe lauréate, l'indemnité versée au stade du concours viendra en déduction des honoraires de la phase Esquisse (Esq).

IV.5.2) Détail des paiements à verser à tous les participants :

IV.5.3) Contrats faisant suite au concours :

Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra/devront être attributaire(s) des contrats de services faisant suite au concours : oui.

IV.5.4) Décision du jury :

IV.5.5) Noms des membres du jury sélectionnés :

## Section VI : Renseignements complémentaires

---

### VI.1) INFORMATION SUR LES FONDS DE L'UNION EUROPÉENNE :

### VI.2) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

En cas de litige : tribunal compétent : Tribunal administratif de Toulouse

68 rue Raymond IV

B.P. 7007

31068toulouse Cedex07

Tel +33 562735757

Fax +33 562735740

[greffe.ta-toulouse@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulouse@juradm.fr)

[toulouse.tribunal-administratif.fr](http://toulouse.tribunal-administratif.fr).

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 30 avril 2015.

### VI.3) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours :

VI.3.2) Introduction des recours :

VI.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :

VI.4) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :

30 avril 2015.